

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P)
3, Rue Nicolas Appert - M.E.F.E.
72200 - LA FLECHE**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de « ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P) »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 20 mai 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.3 – Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences sur les comptes annuels du changement de méthode comptable lié à l'application du règlement de l'ANC 2018-06 relatif à la comptabilisation du bénévolat.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ECOUFLANT, le 30 mars 2021



P/ SARL A3CF Audit

Médéric CHADAIGNÉ

Commissaire aux comptes - Associé

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	6 014	5 648	367	0,05	367	0,05
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Constructions	118 168	60 734	57 434	7,65	62 173	8,68
Installations techniques, matériel & outillage industriels	170 642	138 614	32 027	4,27	28 222	3,94
Autres immobilisations corporelles	151 083	110 988	40 095	5,34	64 581	9,02
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres immobilisations financières	2 192		2 192	0,29	2 192	0,31
TOTAL (I)	448 099	315 984	132 115	17,60	157 534	21,99
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	161 939	840	161 099	21,46	159 271	22,23
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	5 731		5 731	0,76		
. Personnel					65	0,01
. Autres	35 070		35 070	4,67	21 533	3,01
Disponibilités	415 665		415 665	55,36	376 897	52,61
Charges constatées d'avance	1 128		1 128	0,15	1 063	0,15
TOTAL (II)	619 532	840	618 692	82,40	558 829	78,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 067 632	316 824	750 807	100,00	716 363	100,00



Association Insertion Sociale Professionnelle
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	268 713	35,79	268 713	37,51
Report à nouveau	146 227	19,48	35 393	4,94
Résultat de l'exercice	59 206	7,89	110 834	15,47
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	53 411	7,11	57 907	8,08
TOTAL (I)	527 557	70,27	472 847	66,01
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	12 619	1,68	10 293	1,44
TOTAL (II)	12 619	1,68	10 293	1,44
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	25 000	3,33		
TOTAL (III)	25 000	3,33		
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			5 666	0,79
Fournisseurs et comptes rattachés	67 566	9,00	88 265	12,32
Autres	118 066	15,73	139 293	19,44
TOTAL (IV)	185 632	24,72	233 223	32,56
TOTAL PASSIF	750 807	100,00	716 363	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	78 740		78 740	13,43	61 708	8,64	17 032	27,60	
Production vendue de biens	25 625		25 625	4,37	19 444	2,72	6 181	31,79	
Prestations de services	482 119		482 119	82,20	632 670	88,63	-150 551	-23,79	
Montants nets produits d'expl.	586 484		586 484	100,00	713 822	100,00	-127 338	-17,83	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			828 258	141,22	744 143	104,25	84 115	11,30	
Cotisations			765	0,13	1 304	0,18	-539	-41,32	
Autres produits			5 067	0,86	9 137	1,28	-4 070	-44,53	
Reprise sur provisions, dépréciations			10 293	1,76	7 822	1,10	2 471	31,59	
Transfert de charges			10 067	1,72	15 512	2,17	-5 445	-35,09	
Sous-total des autres produits d'exploitation			854 450	145,89	777 918	108,98	76 532	9,84	
Total des produits d'exploitation (I)			1 440 934	245,89	1 491 740	208,98	-50 806	-3,40	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			922	0,16	1 405	0,20	-483	-34,37	
Total des produits financiers (II)			922	0,16	1 405	0,20	-483	-34,37	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			4 084	0,70	24 997	3,50	-20 913	-83,65	
Sur opérations en capital			10 366	1,77	20 442	2,86	-10 076	-49,28	
Total des produits exceptionnels (IV)			14 449	2,46	45 440	6,37	-30 991	-68,19	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 456 305	248,31	1 538 585	215,54	-82 280	-5,34	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			1 456 305	248,31	1 538 585	215,54	-82 280	-5,34	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			32 058	5,47	29 116	4,08	2 942	10,10	
Autres achats non stockés			162 533	27,71	175 933	24,65	-13 400	-7,61	
Services extérieurs			93 809	16,00	102 581	14,37	-8 772	-8,54	
Autres services extérieurs			52 674	8,98	82 387	11,54	-29 713	-36,06	
Impôts, taxes et versements assimilés			27 226	4,64	29 271	4,10	-2 045	-6,98	
Salaires et traitements			823 738	140,45	826 714	115,82	-2 976	-0,35	
Charges sociales			116 300	19,83	124 609	17,46	-8 309	-6,66	
Autres charges de personnel			1 423	0,24	1 326	0,19	97	7,32	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			43 039	7,34	41 599	5,83	1 440	3,46	
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			12 619	2,15	10 293	1,44	2 326	22,60	
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			25 000	4,28			25 000	N/S	
Autres charges			53	0,01	495	0,07	-442	-89,28	
Total des charges d'exploitation (I)			1 390 472	237,09	1 424 324	199,53	-33 852		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Total des charges financières (III)									

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	6 628	1,13	857	0,12	5 771	673,40	
Sur opérations en capital			2 569	0,36	-2 569	-100,00	
Total des charges exceptionnelles (IV)	6 628	1,13	3 427	0,48	3 201	93,41	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 397 100	238,22	1 427 750	200,01	-30 650	-2,14	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	59 206	10,10	110 834	15,53	-51 628	-46,57	
TOTAL GENERAL	1 456 305	248,31	1 538 585	215,54	-82 280	-5,34	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat	12 955		12 578				
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL	12 955		12 578				
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole	12 955		12 578				
TOTAL	12 955		12 578				

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 750 807,48 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 59 206 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16/03/2021.

1.1 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

La crise sanitaire du Covid-19 a eu certains impacts et certaines conséquences susceptibles d'affecter la pertinence de l'information telle que présentée au bilan clos au 31/12/2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

- baisse d'activité du centre de formation.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- Le recours à des mesures de chômage partiel,
- La prise de congés,

Ces impacts n'auront toutefois pas pu être tous qualifiés au 31/12/2020 et ne seront constatés et visibles en totalité que sur le prochain exercice.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2020-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Constructions	de 10 à 30 ans
Agencement des constructions	de 2 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	de 3 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

- Le bénévolat a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes mais n'a pas d'impact sur le résultat.

- Une provision pour fonds dédiés de 25 000 euros a été comptabilisée suite à l'obtention d'une subvention en 2020.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 014			6 014
Immobilisations corporelles	429 351	17 621	7 079	439 893
Immobilisations financières	2 192			2 192
TOTAL	437 558	17 621	7 079	448 099

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I	5 648			5 648
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui	51 522	3 800		55 322
inst. géné., agencmt	4 473	939		5 412
Install. tech., matériel, outill. industriels	124 799	13 815		138 614
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	68 124	14 538	2 164	80 498
Matériel de bureau et informatique	25 458	9 947	4 915	30 490
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	274 376	43 039	7 079	310 336
TOTAL GENERAL (I+II+III)	280 024	43 039	7 079	315 984

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 192		2 192
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	161 099	161 099	
Autres créances	40 801	40 801	
Charges constatées d'avance	1 128	1 128	
TOTAL	205 220	203 028	2 192

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	13 238
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	35 070
TOTAL	48 307

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	840			840
Comptes financiers				
TOTAL	840			840

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds dédiés

Une subvention d'exploitation de 25 000 euros a été inscrite en fonds dédiés, elle correspond à un projet d'ouverture d'une épicerie solidaire sur la commune du LUDE (72800) en 2021 pour 15 000 euros et 10 000 euros pour renforcer l'épicerie solidaire de La FLECHE (72200).

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public						25 000	25 000
TOTAL						25 000	25 000

4.2 - Subventions d'investissement

4.2.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
DDTE	INSTRUCTI	60 554			60 554
REGION	C/PAVA/ENI	38 258		30 953	7 305
ETAT	C/PAVA/ENI	21 091		8 565	12 526
COMMUNES	CCAS	10 400	6 500		16 900
ORGANISME PUBLIQUE	C/PAVA/ENI	20 200		18 105	2 095
TOTAL		150 503	6 500	57 623	99 380

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires	10 293	12 619	10 293	12 619
Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	10 293	12 619	10 293	12 619
TOTAL GENERAL (I+II)	10 293	12 619	10 293	12 619
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		12 619	10 293	
- financières				
- exceptionnelles				

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	67 566	67 566		
Dettes fiscales & sociales	80 337	80 337		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	37 728	37 728		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	185 632	185 632		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	22 918
Dettes fiscales & sociales	43 878
Autres dettes	22 740
TOTAL	89 535

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	14 449
Sur opérations de gestion	14 099
Produits de cession des éléments d'actif	350
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	6 628
Sur opération de gestion	6 628
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 821

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant



6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 12 619 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans cadre/ 62 ans non cadre
- le taux de rotation du personnel : de 10% à 3% par tranche d'âges
- le taux moyen d'augmentation des salaires: 1.5% par an
- le taux d'actualisation retenu : 0.40%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	13	
TOTAL	14	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 892 euros.

